

Département de la Lozère

Commune de VEBRON

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M.

INONDATION FEUX DE FORET



MAIRIE DE VEBRON

Place de la Mairie

48400 VEBRON

Téléphone : 04 66 44 00 18

Télécopie : 04 66 44 00 18

Mail : mairie.vebron@wanadoo.fr

Site : www.vebron.fr



Département de la Lozère

Commune de VEBRON

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

D.I.C.R.I.M.

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

La commune de Vébron pourrait être imprégnée de l'image paisible des vacanciers qui se baignent dans les cours d'eau du Tarnon. Malheureusement, la rivière nous réserve aussi nos lots de surprise et la crue de Septembre 1900 en est un exemple dramatique...

C'est pourquoi, il me paraît nécessaire de vous informer sur les risques majeurs qui peuvent intervenir sur notre commune. Heureusement pour nous, les risques décelés ont une chance infime de se produire, mais il est plus sage de prévenir que de guérir.

En complément des mesures prises par les pouvoirs publics et la Commune de Vébron, je vous propose ce document d'information Communal des Risques Majeurs, appelé D.I.C.R.I.M. Je vous demande de le lire attentivement et de le conserver précieusement car il vous informe sur ces risques et sur la conduite à tenir en cas de problèmes.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Alain ARGILIER

SOMMAIRE

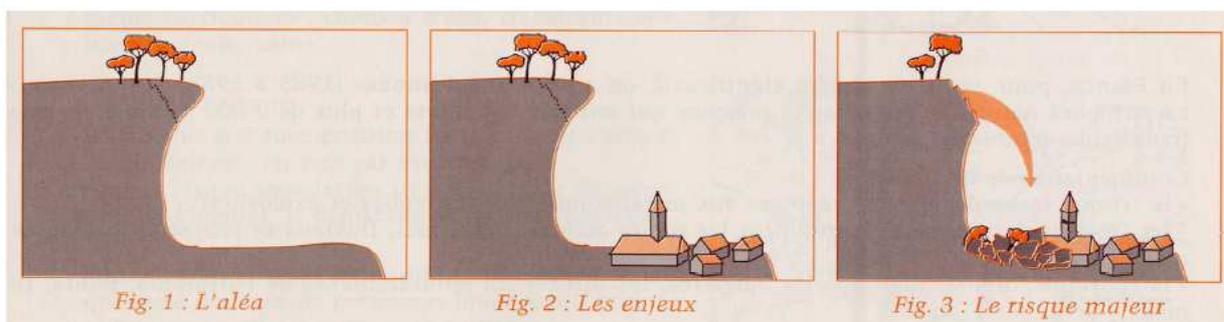
Les risques naturels

◆ **LES INONDATIONS**

Cartographie des zones inondables

◆ **LES FEUX DE FORET**

Cartographie des zones à risques



LES NUMEROS UTILES

Numéro européen : **112**

Sapeurs-Pompiers : **18**

Samu : **15**

Gendarmerie **17** ou **04 66 45 00 07**

Mairie : **04 66 44 00 18**

(les matins des lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis)

Météo : **serveur vocal 08 92 68 02 48**

ou sites internet de la Commune et Météo France

Que doivent faire les habitants d'une zone à risque ?

AVANT L'ALERTE

- S'informer sur le risque, sa fréquence, son importance et sur les mesures mises en place (mairie, préfecture, services déconcentrés de l'État) :
 - signal d'alerte et consignes de sécurité (évacuation ou confinement, itinéraires et lieux d'accueil),
 - liste des numéros utiles : services d'urgence et de secours, mairie, services de l'État, compagnie d'assurance, numéros qui pourraient figurer dans le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le plan communal de sauvegarde (PCS) établis par la mairie.
- Prévoir un sac qui devra contenir :
 - radio et piles de rechange, lampe de poche, médicaments urgents, papiers importants (faites des copies des papiers d'identité, documents relatifs à l'assurance, factures).
- Repérer le disjoncteur et/ou le robinet d'arrêt des réseaux.
- Ne pas oublier d'informer ses proches ou hôtes.

AU MOMENT DE L'ALERTE

- Soustraire les biens immobiliers de l'exposition au risque en les déplaçant si nécessaire.
- Installer les mesures de protection provisoires.
- Couper les réseaux : électricité, gaz, téléphone selon le cas.
- En cas de nécessité d'évacuation, emporter le "kit d'évacuation" :
 - (radio et piles de rechange, lampe de poche, médicaments urgents, papiers importants) mais aussi le cas échéant, couvertures et vêtements de rechange.
- Se mettre à l'abri selon les modalités prévues par les autorités (plan communal de sauvegarde).
- Selon le cas, se confiner et pour ce faire :
 - rejoindre le bâtiment le plus proche,
 - rendre le local "étanche",
 - ne pas chercher pas à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés),
 - suivre les consignes données par la radio,
 - ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

PENDANT LA CRISE

- S'informer :
 - écouter la radio : les premières consignes seront données par les radios conventionnées notamment Radio-France et pour la Lozère, Radio France bleu Gard-Lozère : 
- Informer le groupe sous sa responsabilité.
- Respecter les consignes en particulier :
 - maîtriser mon comportement et celui des autres,
 - aider les personnes âgées et handicapées,
 - ne pas téléphoner,
 - ne pas fumer.

Emetteur	Fréquence
MIENDE	104,9
MIENDE	99,5
LA CANOUCQUE	100,8
LANGOGNE	100,1
LE ELEYMARD	102,2
MEYRUEIS	101,7
ESPAGNAC	101,3

APRES LA CRISE

- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide à vos voisins : penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.
- Ne pas téléphoner ni ne rebrancher les réseaux sans l'autorisation d'un spécialiste.
- Ne pas consommer l'eau et la nourriture sans autorisation des services sanitaires.
- Evaluer les dégâts et les points dangereux (s'en éloigner).
- Entamer les démarches d'indemnisation.
- Remettre en état son habitation, après avoir pris des clichés des dégâts si nécessaire.

INONDATION

Les zones inondables sur la Commune de Vébron

La commune de Vébron est traversée par le Tarnon. Bien que ses abords soient propices aux ballades, aux baignades, la rivière reste indomptable et les risques d'inondation sont bien présents. De plus, de nombreux petits ruisseaux se jettent dans le Tarnon et peuvent aussi parfois déborder de leur lit.

La Commune compte, en effet, **plusieurs sites particulièrement sensibles**, situés majoritairement dans la vallée du Tarnon, notamment, du nord au sud :

- Le « Cambous » de Salgas,
- Le ravin du Bègue,
- Le bas du village de Racoules,
- La plaine de « La Fâisse »,
- Clauzelles,
- Le ruisseau du Saltadou
- Le Pont de Vébron,
- Le ruisseau de Riou Cabala,
- Le Pont du moulin d'Astier,
- Le bas du village des Vanels,
- Le Valat de Baumale à Ricandels.
- Le village du Gua.

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables.

En cas d'inondation majeure, même les lieux non inondés peuvent connaître des inondations telles que des coupures d'électricité, un mauvais fonctionnement de l'ensemble des réseaux électriques et téléphoniques, des rues et routes coupées,...

LE CADRE LEGISLATIF

- L'article L.125 – 2 du Code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le Décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les Risques Majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.
- Articles R125-9 à R125-14 du Code de l'Environnement (partie réglementation).

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

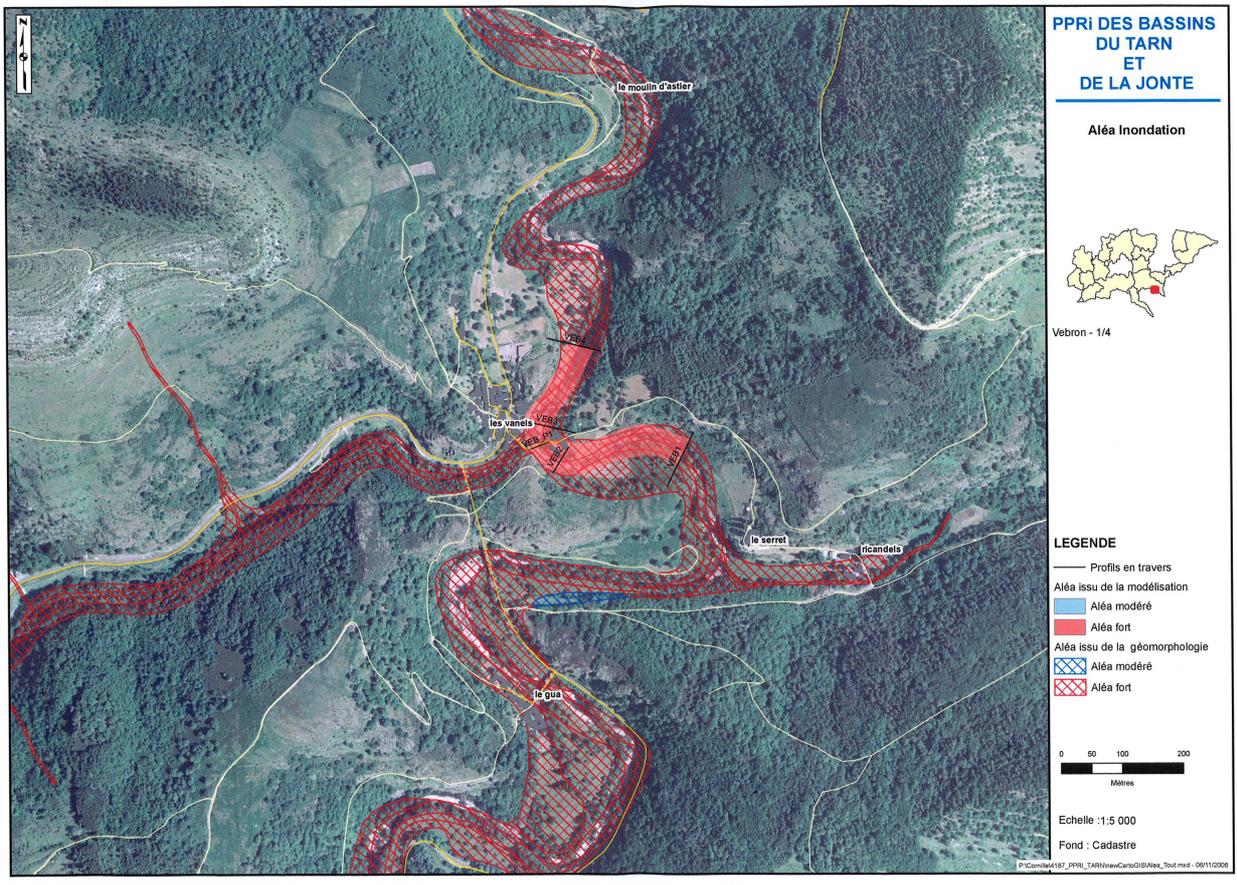
Pour qu'un risque soit majeur, il faut que l'aléa soit fort et, surtout, que la vulnérabilité soit grande. Cela implique la présence de nombreux enjeux humains, un coût important dû aux conséquences matérielles du désastre et, enfin, un impact important et irréversible sur l'environnement.

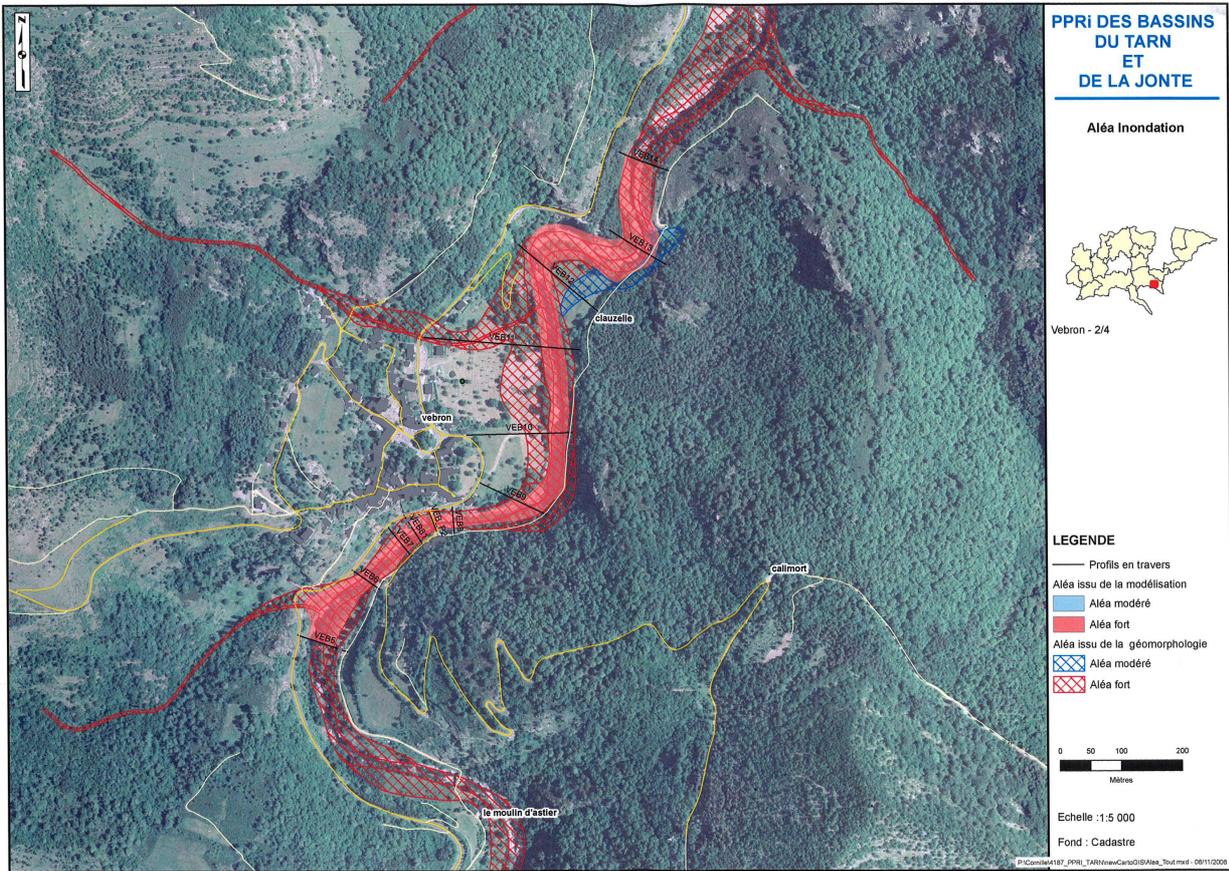
Haroun Tazieff, célèbre volcanologue déclarait :

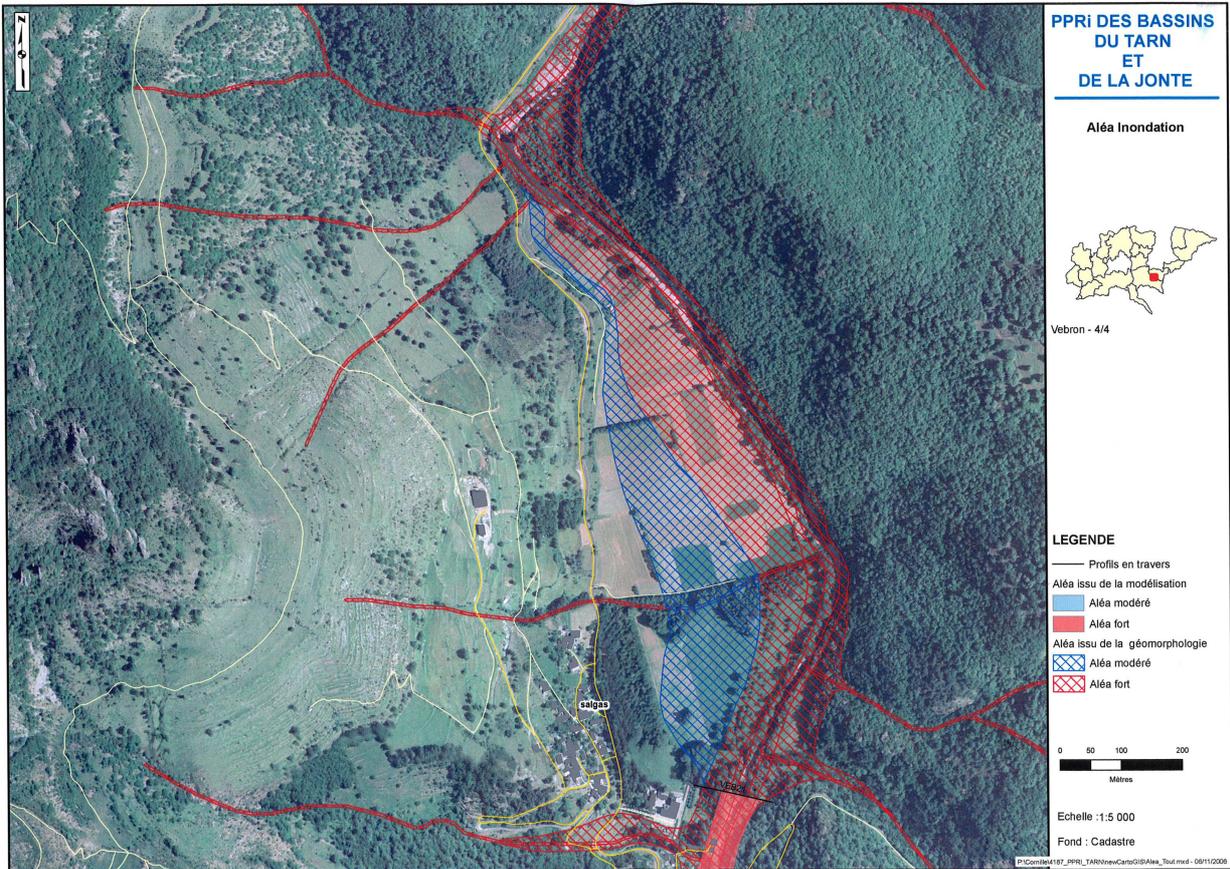
« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ».

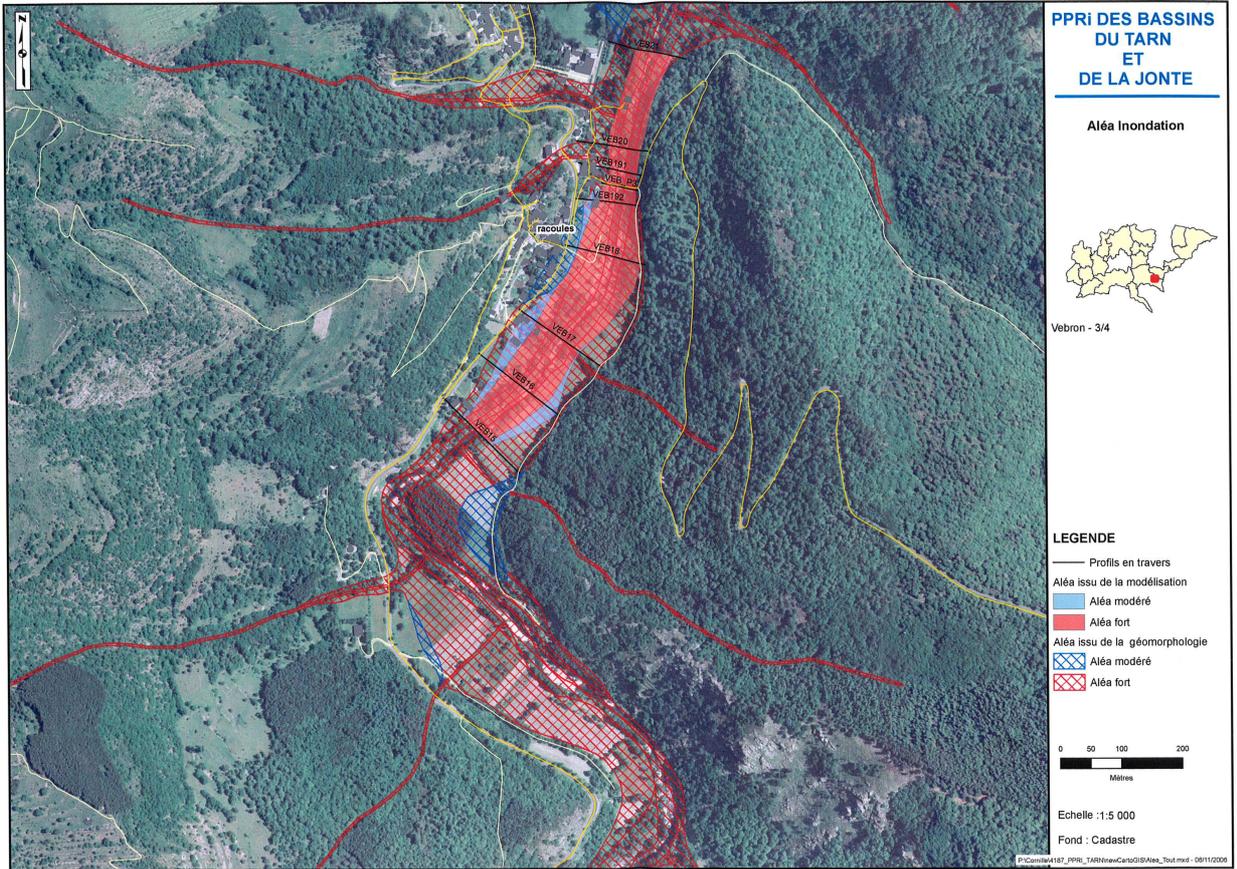
CARTOGRAPHIE











Le Saviez-vous ?

Le Tarnon est issu du Mont-Aigoual schisteux plus granitique. Les ruisseaux circulent sur un substrat granitique, des tourbières se forment ; plus en aval, toujours sur un substrat granitique, le ruisseau devient un torrent en rupture de pentes rapides et vasques se succèdent.

La rivière s'écoule ensuite en une vallée sur terrasse alluviale granitique ou calcaire.

Historique

La crue historique la plus importante est survenue en septembre 1900. Elle est celle qui a fait le plus de dégâts et qui 111 ans après marque encore les esprits.

(Extraits d'un document écrit par Louis Teissier, Instituteur public à Saint-Roman de Tousque, en vacances à Vébron au moment des faits).

28 SEPTEMBRE :

"Il avait plu pendant presque toute la semaine du vent du sud-ouest sans amener beaucoup d'eau dans nos rivières, lorsque arriva le jeudi 28 Septembre. Dans la matinée le vent d'Orient monte rapidement vers l'Ouest. Une température tiède promet une belle journée et beau temps. Mais vers midi l'atmosphère se charge de nuages noirâtres, les éclairs sillonnent les nues le tonnerre retentit vers l'Aigoual, bientôt après les éclairs et le tonnerre se succèdent et un roulement continu se fait entendre ; les rivières grossissent sans inspirer. Vers 19 heures l'orage se dirige vers le Nord et bientôt tous les points de l'horizon sont illuminés par la foudre ; des coups formidables de tonnerre se font entendre et une pluie diluvienne s'abat sur la terre.

Il pleut à verse et l'on se couche sous cette atmosphère embrasée. Des personnes prévoyantes veillent sans penser à la catastrophe qui arrive.

A minuit au milieu d'une obscurité profonde, mais illuminée par la foudre l'alarme retentit ; l'eau, l'eau. On se lève, on se pourvoit de lanternes et le spectacle le plus horrible qu'on puisse imaginer se présente à nos yeux. Sur une étendue d'environ 200 mètres de largeur, on aperçoit qu'une vaste nappe d'eau rougeâtre et cette nappe vient frapper le mur de soutènement de la route. C'est la plus forte crue du siècle qui vient ravager nos vallées et réduire à néant les travaux de plusieurs générations d'hommes.

29 SEPTEMBRE :

Dès le matin de terribles nouvelles circulent. Le vieux et très solide moulin de Vébron a été rasé par les eaux et les six membres de la famille Goût ont disparu dans les flots, le père, la mère et quatre enfants sont noyés. Le moulin d'Astier est rasé et tous les ponts sont démantelés. Les rives du Tarnon ne présentent qu'une complète désolation.

1er OCTOBRE :

On a retrouvé en-effet à Montbrun et la Rochette, les cadavres du père Goût et de l'un de ses fils. On les a ramenés à Vébron

2 OCTOBRE :

La femme Goût trouvée suspendue à un arbre aux environs de Sainte-Enimie sera demain ensevelie à Vébron. Quand aux deux membres de cette malheureuse famille qui manquent, une jeune fille d'environ 10 ans et un jeune enfant de 5 à 6 mois environ, on n'en a retrouvé aucune trace.

Comment prévenir le risque d'inondation ?

Les pouvoirs publics, la Commune de Vébron et les habitants eux-mêmes disposent, chacun à sa mesure, de moyens pour prévenir, voire réduire, le risque d'inondation et les dommages qui peuvent s'en suivre.

Des mesures prises dans le département par l'Etat

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) : il régit l'utilisation des sols en fonction de la hauteur d'eau atteinte lors de la crue de référence.

Crues de référence - Station Vébron (Pont de Vébron)
crue du 30/01/2006 - 2.89 m

En cas de danger, le Préfet prévient le Maire, les forces de l'ordre et les services de Secours qui transmettent les consignes à la population et prennent des mesures de protection immédiates.

Des mesures mises en place par la commune

Entretien et aménagement des cours d'eau.

Des mesures simples de prévention à la portée des Vébronnois

Le ou les propriétaires doivent veiller à ne pas perturber dans le lit majeur, le libre écoulement des eaux.

Vérifier que votre contrat d'assurances prévoit la prise en charge des frais de nettoyage et d'assèchement de votre habitation.

Faites vérifier l'amarrage de citernes de gaz et/ou de fuel.

Sachez où se situe le disjoncteur électrique et les robinets d'arrêt des circuits d'eau et de gaz : il faut les fermer en cas d'inondation et d'évacuation,

Évitez de mettre les installations sensibles dans un sous-sol ou sur un rez-de-chaussée inondable.

FEUX DE FORET

Le risque de voir un feu de forêt sur la Commune de Vébron est **très important**, selon le diagnostic des Pouvoirs Publics. C'est pourquoi, il y a quelques éléments qu'il est important de connaître.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin :

- d'une source de chaleur : flamme, étincelle, point chaud,... Très souvent, l'homme est à l'origine du départ de feu par imprudence, malveillance ou accident.
- d'un appel d'oxygène. Ainsi, le vent accroît rapidement le phénomène à cause de la quantité d'oxygène.
- d'un combustible : le risque de feu est plus lié à l'état de végétation (densité, teneur en eau) qu'à la nature des essences (résineux ou encore feuillues).

Que faire en cas de feux de forêt sur la Commune ?

En prévention

- Respecter les mesures de prévention définies par les autorités de police,
- Repérer les chemins d'évacuation,
- Débroussailler les abords de vos maisons,
- Vérifier l'état de la toiture.

Quand le feu est là :

Dès constatation d'un départ de feu :

- Appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112,
- Attaquer le feu si possible,
- Rechercher un abris et signaler votre présence,
- Fuir en utilisant les voiries perpendiculaires au vent,
- Respirer au travers d'un chiffon humide,
- Tenir fermer les ouvertures (portes et fenêtres,...).

Définition

d'un feu de forêt

C'est un incendie qui se déclare et se propage dans les forêts, landes, maquis ou garrigues.

Pour un feu dans un bâtiment :

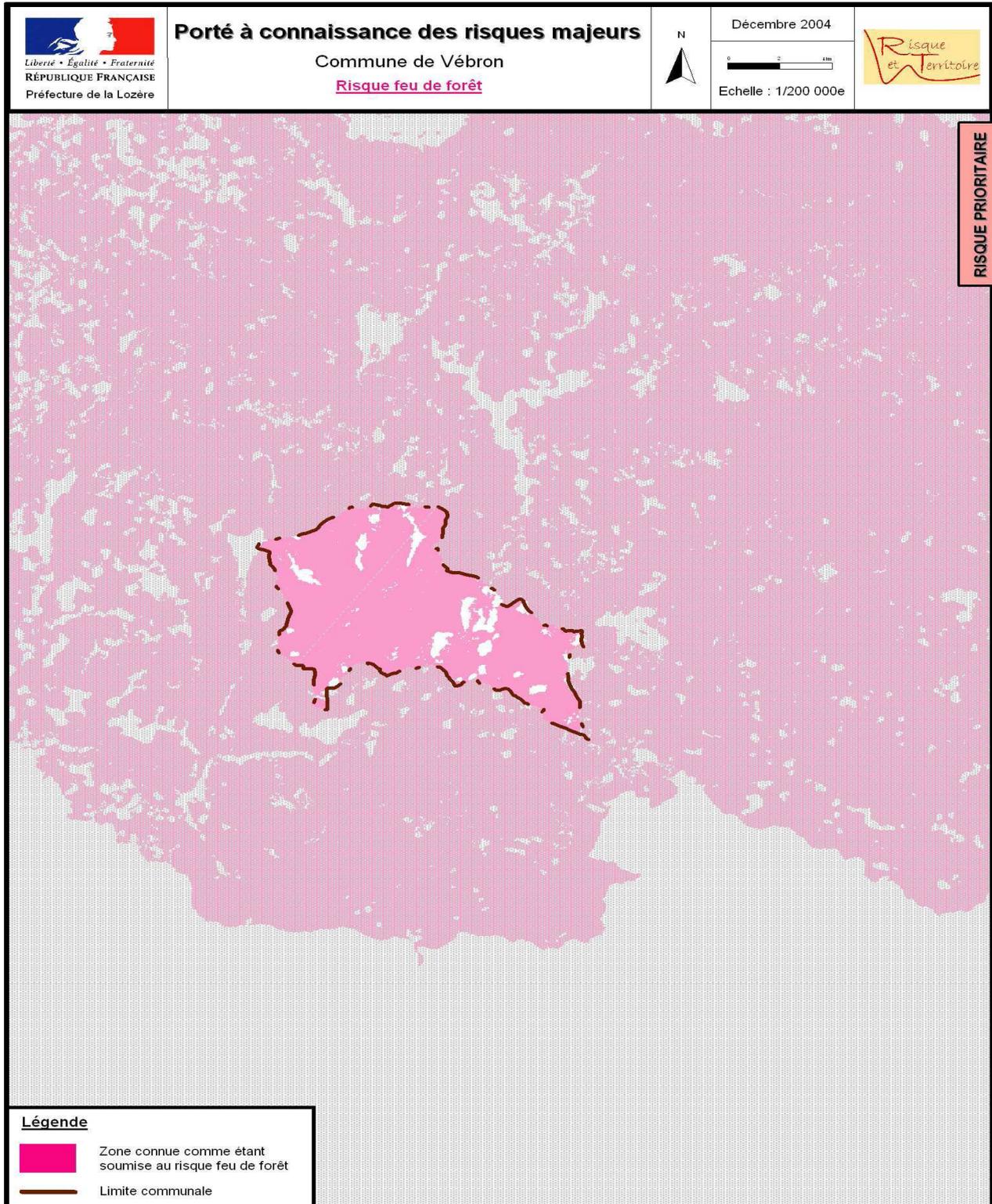
● Arroser immédiatement les boiseries extérieures et les abords immédiat

- Fermer les bouteilles de gaz,
- Fermer les portes et les fenêtres,
- Occulter les aérations avec un linge humide,
- Laisser un accès rapide à votre maison (exemple : ouvrir votre portail)
- Suivre les instructions des forces de l'ordre.

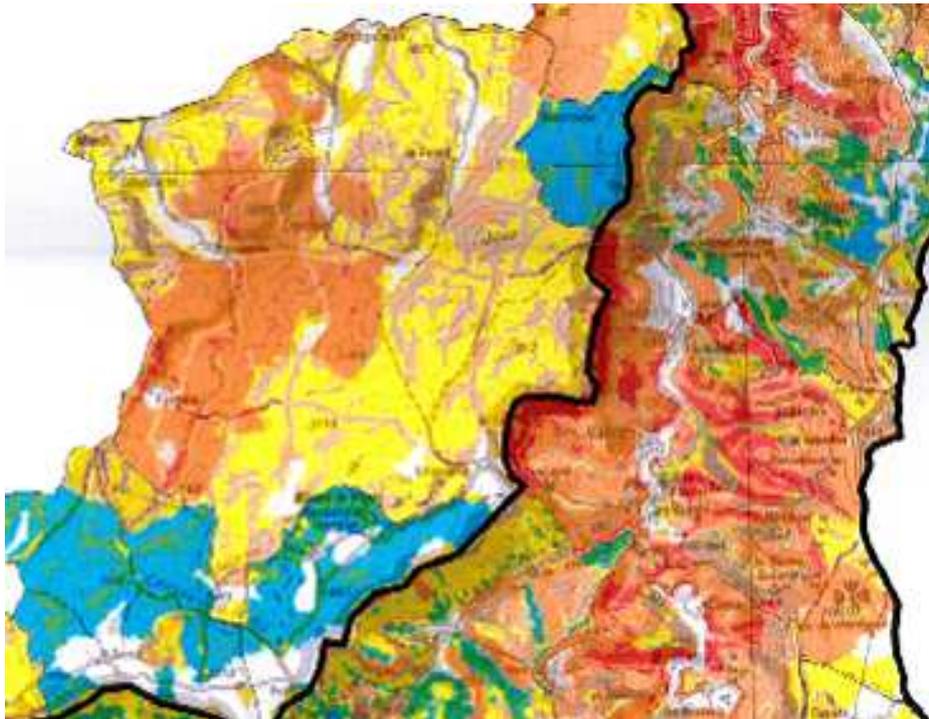
Après le feu :

- Appeler les Sapeurs-Pompiers si vous constatez une quelconque anomalie.

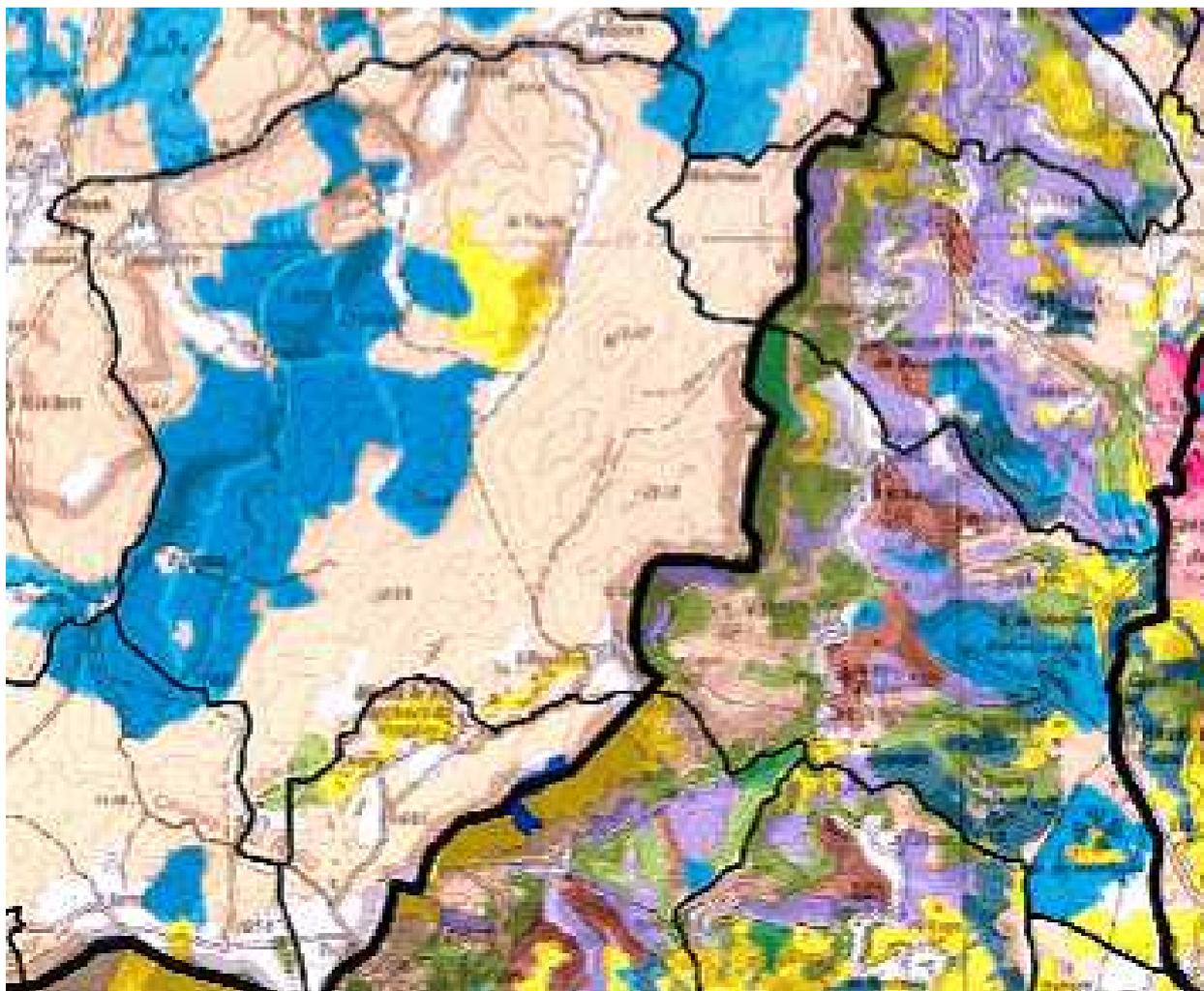
Cartographie des aléas et des type de végétation



NIVEAUX D'ALEA



TYPE DE VEGETATION



HISTORIQUE

Incendie depuis 1974

La foudre s'abat sur le Clocher de Vébron qui est entièrement ravagé par les Flammes : Le 4 juillet 1971, vers 15h30, le toit du clocher de Vébron embrasé s'écroule quelques instants plus tard. Le feu se propage rapidement trouvant une proie facile dans la charpente en bois. Malgré les deux véhicules des sapeurs pompiers qui alimentaient les lances, il fallut moins d'une demi-heure pour que le toit du clocher de cette vieille église, joyau ancestral du coquet village de Vébron, s'effondre sous les yeux consternés de la population rassemblée sur la place du village. Reconstituit par les entreprises Pienzani de Nîmes, et Delhomme de Mende, un peu moins haut que le précédent, il se dresse à nouveau fièrement dans le ciel Vébronais.

